

M. Trudeau: . . . excusez-moi, de Halifax . . .

M. Crosbie: C'est mieux!

M. Trudeau: . . . a dit il y a une semaine: «Pourquoi ne renvoyez-vous pas l'affaire à la Cour suprême?» Le ministre de la Justice a dit précisément que si nous ne pouvions conclure d'accord avec les gouvernements provinciaux, c'est à la Cour suprême qu'il revenait de décider de la légalité de cette mesure.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Dans une quinzaine de minutes, le ministre déposera le rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne. Promettrait-il tout de suite à la Chambre qu'en même temps qu'il déposera ce rapport il le renverra pour étude au comité permanent des transports?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme je ne l'ai pas encore déposé, il serait un peu difficile de brûler les étapes. Je me contenterai de répondre pour le moment que c'est le premier de trois volumes que je vais déposer. Je ne saurais pas exactement quoi renvoyer. Mon honorable ami préférerait probablement que je renvoie toute la question. Je ne le pourrais pas parce que je n'ai reçu que le premier des trois rapports. Quoi qu'il en soit, le premier rapport devrait aboutir à une mesure législative et par conséquent, j'espère que le comité permanent des transports aura une matière intéressante sur laquelle travailler à l'automne.

M. Ellis: Madame le Président, si je puis répondre à la question du ministre, il peut renvoyer le premier volume et le sujet au comité. Bien franchement, il serait inadmissible d'attendre à l'automne. Je demande encore une fois au ministre s'il ne veut pas renvoyer le sujet et le volume I au comité permanent des transports, où les ministériels sont en majorité, afin qu'il puisse étudier la question au cours des six ou sept semaines qui restent avant le congé et peut-être pendant tout l'été. Le sujet est extrêmement important.

M. Pepin: Madame le Président, tout le monde reconnaît l'importance de la question. Comme je le disais, le premier volume va probablement donner lieu à une action législative. Cela devrait suffire à occuper le comité. Si, comme je m'y attends—et je salue en passant M. le juge Dubin qui est dans la tribune—nous recevons les deux autres volumes avant l'automne, alors le renvoi au comité d'une mesure législative fondée sur une partie du rapport, quand nous aurons devant nous la totalité de la documentation, serait une façon très constructive de procéder.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE POUR LA PRODUCTION DES ÉMISSIONS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Communications, porte sur la grève de Radio-Canada. Les membres de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion se font dire par leurs supérieurs que le gouvernement fédéral appuie entièrement la politique de Radio-Canada visant à faire davantage appel au secteur privé. Quand on lui pose des questions à ce sujet, le gouvernement ne cesse de nous répéter que Radio-Canada prend ses propres décisions. J'aimerais donc savoir s'il est exact que le gouvernement est favorable à la politique de sous-traitance prônée par la direction de Radio-Canada?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, nous déplorons les grèves dans le secteur public, que ce soit à Radio-Canada ou ailleurs. Nous souhaitons que le conflit à la société nationale soit réglé au plus tôt. Le gouvernement aimerait pour sa part que Radio-Canada produise davantage d'émissions canadiennes. L'une des solutions que la direction de Radio-Canada a suggérées consiste à faire davantage appel à des productions réalisées dans le secteur privé. C'est en ce sens que le gouvernement aimerait que Radio-Canada utilise au mieux son argent pour encourager l'essor d'une véritable industrie nationale de production d'émissions.

L'ÉVOLUTION DES NÉGOCIATIONS EN VUE DE METTRE FIN AU CONFLIT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, si je comprends bien, le ministre a répondu par l'affirmative à ma question. Notre parti est, lui aussi, favorable à un accroissement du nombre des émissions canadiennes mais il refuse que l'on se moque des syndicats. Or il semble que ce soit précisément ce qui se passe en ce moment.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Les supérieurs des employés membres de la L'ANETR ont également fait savoir à ces derniers que Radio-Canada pouvait très bien se passer de leurs services jusqu'à la fin de l'été et que la Société ne chercherait pas à parvenir à un accord avant le mois de septembre. J'aimerais que le ministre me confirme la chose et qu'il me dise si le gouvernement est d'accord avec cela.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, le député soulève une question très très intéressante. Je m'étonne de voir des membres du parti conservateur applaudir, puisque le député de Vancouver-Centre reprochait dernièrement à Radio-Canada de ne pas consacrer assez d'argent au centre indépendant de production d'émissions. Quoi qu'il en soit, le député semble ignorer que la direction de Radio-Canada s'est engagée auprès du syndicat à garantir qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois et que le nombre des émissions actuellement produites par la société nationale ne serait pas réduit lui non plus.